



Número de Révision: 006.0

Date de sortie: 08/25/2025

### 1. IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>BONDERITE S-AD HOT 15 PAINT STRIPPER known as P3 HOT STRIPPER ADDITIVE 15</b>	<b>Numéro IDH:</b>	967452
<b>Type de produit/utilisation recommandée:</b>	Additif		
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	<b>Votre contact:</b>	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

**ATTENTION:** H302 - NOCIF EN CAS D'INGESTION.  
H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
TOXICITE AIGUË ORAL.E.AUX.ES	4
IRRITATION DES YEUX	2A

#### PICTOGRAMME(S)



#### Conseils de prudence

<b>Prévention:</b>	P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 - Porter un appareil de protection des yeux et le visage.
<b>Intervention:</b>	P301+P312+P330 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

Numéro IDH: 967452

Nom du produit: BONDERITE S-AD HOT 15 PAINT STRIPPER known as P3 HOT STRIPPER ADDITIVE 15

**Stockage:**  
**Élimination:**

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.  
Non prescrit  
P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

**Autres dangers** Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

**Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.**

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Ethylene glycol monophenyl ether	122-99-6	60 - 80
Diethyleneglycol monophenyl ether	104-68-7	5 - 10
Diethanolamine	111-42-2	0.1 - 1

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Si des buées ou vapeurs de ce produit sont inhalées, amener immédiatement la personne à l'air frais. Obtenir une aide médicale si des symptômes se déclarent ou persistent.
<b>Contact avec la peau:</b>	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Contact avec les yeux:</b>	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
<b>Ingestion:</b>	Consulter un médecin. NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire.
<b>Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):</b>	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
<b>Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:</b>	Non disponible

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés:</b>	Non disponible
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Porter un vêtement de protection totale. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement complet de protection, comme par exemple, une tenue d'intervention. Les appareils de protection respiratoire à cartouches ne fournissent pas une protection adéquate contre l'incendie ou le dégagement de chaleur.
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	Peut libérer de grandes quantités de fumées malodorantes, denses, qui peuvent contenir des gaz toxiques non-identifiés.

Numéro IDH: 967452

Nom du produit: BONDERITE S-AD HOT 15 PAINT STRIPPER known as P3 HOT STRIPPER ADDITIVE 15

**Produit ou gaz issus de la combustion:**

À la décomposition, ce produit émet de l'oxyde de carbone, du bioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire. Oxydes d'azote.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

**Mesures de protection de l'environnement:**

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Enlever toute source d'ignition.

**Méthodes de nettoyage:**

Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour l'élimination. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation:**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien laver avant manipulation. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées de ce produit. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas ingérer. Réservé à l'usage industriel.

**Stockage:**

Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Entreposer loin des oxydants puissants. Ne pas pressuriser, couper, chauffer ou souder les contenants. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit. Ne pas réutiliser les contenants vides.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Ethylene glycol monophenyl ether	Rien	Rien	Rien	25 ppm (PEAU)
Triéthanolamine	5 mg/m <sup>3</sup> TWA	Rien	Rien	Rien
Diethanolamine	1 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction inhalable et vapeurs. (PEAU) Fraction inhalable et vapeurs.	Rien	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

Assurer une ventilation locale et générale d'échappement afin d'éliminer et d'empêcher efficacement l'accumulation de vapeurs ou buées générées lors de la manutention de ce produit.

**Protection respiratoire:**

Si la ventilation est insuffisante pour empêcher efficacement l'accumulation d'aérosols, de buées ou de vapeurs, une protection respiratoire NIOSH/MSHA appropriée doit être fournie.

**Protection des yeux:**

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques; écran facial (s'il y a risque d'éclaboussures).

**Protection de la peau:**

Gants étanches, résistants aux produits chimiques. Les gants devraient être testés afin d'établir la convenance pour le contact prolongé. Le port d'un tablier et de chaussures imperméables est recommandé.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Jaune clair
<b>Odeur:</b>	Doux
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non applicable
<b>Pression de vapeur:</b>	Indéterminé
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	> 148.9 °C (> 300°F)
<b>Point/domaine de fusion:</b>	-10 °F (-23.3 °C) Environ
<b>Densité/Densité relative::</b>	1.05 - 1.15
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Indéterminé
<b>Point d'éclair:</b>	> 200 °F (> 93.33 °C) Cleveland en vase ouvert
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Indéterminé
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Indéterminé
<b>Solubilité:</b>	Partiel
<b>Coefficient de partage (value logarithmique)::</b>	Indéterminé
<b>Teneur VOC:</b>	48.5 % Méthode EPA 24
<b>Viscosité dynamique:</b>	Non disponible
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non disponible
<b>Caractéristiques de la particule:</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	À la décomposition, ce produit émet de l'oxyde de carbone, du bioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire.
<b>Produits incompatibles:</b>	Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs puissants. Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Stockez loin des matériaux incompatibles.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition probables:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

## Effets potentiels sur la santé

<b>Inhalation:</b>	L'inhalation des vapeurs ou des buées de ce produit peut irriter le système respiratoire. L'inhalation excessive de cette matière causera des maux de tête, des étourdissements, de la nausée et un manque de coordination.
<b>Contact avec la peau:</b>	Ce produit peut irriter la peau. L'Éthylène glycol monophényl ether n'est pas immédiatement absorbé par la peau. Cependant, l'exposition répétée à hautes doses peut entraîner la mort et hémolyse, chez les lapins.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Irritation grave des yeux.
<b>Ingestion:</b>	Peut être nocif si avalé. L'ingestion de ce produit peut avoir des effets sur le système nerveux central dont des maux de tête, de la somnolence, des étourdissements, une dysarthrie et une vision floue. L'ingestion de niveaux élevés peut causer des dommages aux reins.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Ethylene glycol monophenyl ether	Oral LD50 (Rat) = 1,260 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 13,700 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 16,500 mg/kg
Diethyleneglycol monophenyl ether	Rien
Diethanolamine	Oral LD50 (Rat) = 710 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 1.82 g/kg

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Ethylene glycol monophenyl ether	Irritant		Sang Système nerveux central Développemental Reins Reproductif
Diethyleneglycol monophenyl ether	Irritant		
Diethanolamine	Corrosif Irritant	Allergène	Foie Respiratoire

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Ethylene glycol monophenyl ether	Non	Non	Non
Diethyleneglycol monophenyl ether	Non	Non	Non
Diethanolamine	Non	Groupe 2B	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

**Méthode de rejet recommandée:** Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

#### Transport aérien (ICAO/IATA)

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

#### Transport maritime (IMO/IMDG)

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Information sur la réglementation Canadienne

**Statut LCPE LIS/LES:** Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

### Information sur la réglementation des Etats Unis

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:**  
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 08/25/2025

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.